

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBAINISME
ET DE L'HABITAT

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

MO/AD.-

DECRET N° 83/997 du 7/12/83
portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année 1982
des Ingénieurs en Chef des cadres de
la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Travaux Publics).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT:

-:-:-:-

VISAS :

DG/RNTP.-

DFP.-

DB

DCF.-

- Vu la constitution du 6 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 6 Juillet 1979;
- Vu la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2037/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret 60-90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
- Vu le décret 65-120/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérim des membres du Gouvernement;
- Vu les Procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire du 23 avril 1983;
- Vu le décret 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, les Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :

Pour le 1er échelon à 2 ans

- ALBINO Pascal, SNE Brazzaville
- GUAMBA Hector-Bienvenu, RNTP Brazzaville

Pour le 2ème échelon à 2 ans

- BIKINDOU Jean-Robert, RNTP Brazzaville 7 Décembre 1983

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Travaux Publics de
la Construction, de l'Urbanisme et
de l'Habitat

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSONA.-

BRAZZAVILLE, le

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1	- SGCM/BC	3
- MTPCUH	2	- DFP	2
- DB	2	- DCF	2
- DG/RNTP	30	- SNE	2
- Dossiers	9	- Intéressés	3